

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

10 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 2, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

VIEILLES ORNIÈRES

A la veille du jour où les Chambres vont, suivant la formule antique et solennelle, « reprendre leurs travaux, » depuis si longtemps interrompus, nous sera-t-il permis de rappeler quelques-uns des principes que nous voudrions voir enfin prévaloir dans le gouvernement de la République, et qui en devraient être la base, comme ils en sont, à dire vrai, la raison d'être.

Souvent, avec une sorte d'étonnement douloureux, on se demande ce qui, bon gré, mal gré, ramène sans cesse la France dans les voies d'un césarisme plus ou moins déguisé.

Il faut avoir le courage de le dire ou de le répéter une fois de plus, s'il en est ainsi, c'est que, dans notre pays, on persiste à avoir une tendance littéralement excessive à s'en remettre au gouvernement, à l'administration.

Le pouvoir central reste le dispensateur suprême de tous les emplois, de toutes les faveurs. On a mis à sa disposition une telle quantité de fonctions et de crédits à distribuer qu'il n'a cessé de disposer d'une autorité immense.

Peu à peu les préfets se sont trouvés dépouillés d'un grand nombre d'attributions qui leur étaient propres. Ils se sont vus retirer, en beaucoup de cas, le droit de nommer directement aux emplois les plus modestes de l'administration. Tout vient de Paris et aboutit à Paris.

Le Conseil d'Etat lui-même a été de plus en plus surchargé d'affaires, alors que très souvent une simple décision du Conseil de préfecture, sauf recours en certains cas, serait amplement suffisante.

On laisse la solution de beaucoup d'affaires, au grand détriment des communes, traîner de mois en mois, et même d'année en année, à force d'errer de ministère en ministère.

Certes, nous le savons, les influences politiques ne sont pas étrangères à cet état de choses. Beaucoup de députés trouvent commode d'avoir, à Paris, dans les ministères, de véritables machines à nominations et à promotions dont ils disposent au gré de leurs ambitions électorales. Mais, est-ce une raison pour que le pays, auquel un tel système à la fois coûte si cher et rend de si mauvais services, s'en contente indéfiniment ?

Il y a quelques années, un publiciste distingué, qui malheureusement a quitté la presse pour l'administration, publia une série d'études très remarquées qui portaient ce titre à la fois générique et caractéristique : « Trop de lois ! Trop de fonctions ! »

C'était là une formule qui résumait, sous une forme aussi simple que juste, la situation de la France, que l'on a récemment, aussi avec beaucoup de justesse, définie : une démocratie asservie aux bureaux.

Est-ce à dire qu'en faveur de ces bureaux eux-mêmes on ne puisse donner d'excellents arguments et qu'il faille méconnaître l'utilité de leur rôle ? Ce serait aller trop loin.

On a dit qu'en matière gouvernementale et administrative, si en France l'action des bureaux était supprimée, il n'y aurait plus rien, et que ce serait le gâchis, le désordre, l'anarchie. Dans cette exagération même, il y a peut-être une part de vérité ; mais c'est là précisément ce qu'il faudrait modifier.

Il s'agit beaucoup moins de transporter le droit de faire certaines nominations ou de prendre certaines mesures, des ministères aux préfetures, que d'habituer le pays, du haut en bas de l'échelle, à contribuer à sa propre administration.

Les Conseils municipaux, les Conseils d'arrondissement, les Conseils généraux, ont des attributions beaucoup trop restreintes, et, aussi, ne savent pas user des attributions qui sont les leurs dans la mesure où ils ont le droit d'en user. Sans cesse ils s'en remettent

à l'administration — toujours à l'administration — du soin de remplir telle ou telle tâche qui leur incomberait en propre.

En France, on adore les mandats électifs ; mais nulle part ailleurs on ne craint autant les dérangements ou les charges qu'ils imposent. Et alors, qu'arrive-t-il ?

C'est que nous avons dix fonctionnaires contre un en Angleterre et quatre en Allemagne ; les services publics nous coûtent, en France, 24 fr. 07 c. par tête, contre 15 fr. 07 c. en Prusse, 10 fr. 33 c. en Angleterre, 6 fr. 06 c. en Suisse.

Cette constatation n'a-t-elle pas son éloquence ?

Oui, la manie du fonctionnarisme monte toujours, et en même temps le chiffre du budget de l'Etat grossit de traitements innombrables.

Le croirait-on, cependant, alors que la situation est telle, il se trouve encore nombre de gens distingués, éminents même, qui se demandent au profit de qui doit être faite la décentralisation. S'ils ne vont pas jusqu'à nier qu'il faille l'accomplir, ils déclarent que le meilleur moyen de s'y prendre, c'est de commencer par la faire en faveur de certains fonctionnaires.

Quel sophisme et quelle erreur !

Qu'on le sache bien, si l'on veut faire œuvre féconde, il ne s'agit pas de transporter des attributions d'un fonctionnaire à un autre ; il faut supprimer beaucoup de ces attributions, il faut simplifier les règlements, il faut diminuer la paperasserie, il faut réduire le nombre des fonctionnaires, il faut réaliser des économies sérieuses.

Ainsi seulement on intéressera le pays à cette œuvre ; ainsi l'on diminuera ses charges ; ainsi l'on affermira ses pas dans la voie démocratique, libérale, républicaine.

Le mot « décentralisation » n'a qu'un sens : Trop de lois, trop de fonctions, trop de dépenses.

Le pays veut qu'on fasse ses affaires mieux, plus sûrement et moins cher. C. R.

LA HAUTE COUR

Audience du 9 novembre 1899

La Haute Cour s'est réunie jeudi. A 1 heure, le président Fallières, le procureur général Bernard et le greffier Sorel font l'entrée, que suit immédiatement celle des accusés : MM. Buffet, de Chevilly, de Fréchencourt, Déroulède, Guérin, Dubuc, Barillier, Coilly, Brunet, baron de Vaux, que deux gardes, — à cause des infirmités dont il souffre, — sont obligés de soutenir.

L'appel des sénateurs se fait aussitôt. 24 sont absents.

Puis le président commence l'interrogatoire d'identité des accusés. Evidemment, les beaux gestes et les grands mots à effet, sont employés par la bande des accusés, notamment par Déroulède et Guérin. Ce qui permet aux assistants de rire un peu.

M. Sorel, greffier, donne ensuite lecture de l'acte d'accusation.

Lecture donnée, la séance est suspendue. A la reprise de l'audience, l'avocat de M. de Vaux, M^e Chopin d'Armonville, pose des conclusions « qui répondent à la préoccupation de la Haute Cour en ce qui concerne sa composition. » Il explique que les membres de la Haute Cour, aux termes de la loi, doivent assister à toutes les audiences.

Immédiatement, les tribunes sont évacuées et les sénateurs se réunissent en chambre du conseil pour délibérer sur ces conclusions.

Pas d'incidents violents à signaler. Toutefois, des cris divers ont été poussés par les témoins parmi lesquels se trouvent une quarantaine de bouchers de la Villette, faits à l'image de Guérin.

Ainsi, quand Rochefort fait son entrée dans la salle, on chante la Carmagnole, la Marseillaise. Les ouvriers cités comme témoins réclament « le paiement de leur journée perdue, » — oh oui, bien perdue !

Egalement à la sortie des tribunes et des témoins, une bousculade se produit, et des cris divers sont proférés de nouveau.

M. Lépine, préfet de police, fait avancer une compagnie de gardes qui ont vite fait de mettre un peu d'ordre et d'assurer la sortie assez bruyante et dit-on, un moment dangereuse.

Remarqués les Coppée, Lemaître, Thiébaud, tous grotesques par leurs protestations et leur attitude.

2^e audience

Hier, la séance ouverte à 1 heure, a été troublée par de vifs incidents, toutefois sans gravité.

Après la lecture de l'arrêt par lequel il est décidé que les membres qui n'ont pas assisté à l'audience du 18 septembre ne pourront pas concourir au jugement, le président ordonne de faire l'appel des témoins.

Et c'est ici que se placent de vifs incidents, grotesques la plupart ; du reste, ils ont été provoqués, et par Déroulède et par Guérin, Paulin Méry, Bons de Castellane et... Rochefort !

Quelques arrestations ont été faites, dont deux maintenues.

A cette audience, M^e Devin a développé des conclusions tendant à faire déclarer la Haute Cour incompétente pour juger de simples attentats non connexes à des attentats.

L'audience est levée à 6 h. trois quarts.

Au Transvaal

A Kimberley

Les Boers dévastent toute la région dans les environs de Kimberley. Ils ont mis le feu aux grandes herbes des prairies qui avoisinent la ville, et l'incendie en se propageant a atteint les dépôts de dynamite de la compagnie De Beers, à une douzaine de kilomètres de Kimberley. Trente-quatre mille kilogrammes de dynamite ont ainsi sauté d'un seul coup ; l'explosion qui a été épouvantable, a été distinctement entendue à Kimberley, mais elle n'a causé aucun dommage.

Une Confirmation

Une dépêche d'Amsterdam, annonce :

« Le bruit a couru hier qu'un régiment anglais avait été décimé dans un engagement qui a eu lieu vendredi dernier à Ladysmith. J'ai voulu vérifier cette nouvelle avant de vous l'envoyer : elle est exacte. Ce régiment a été décimé par les troupes de l'Orange qui ont mis 600 hommes hors de combat et pris 300 chevaux. »

Souscription originale

Les journaux annoncent que le Club des amateurs de chiens se propose de lâcher dans les rues de Londres mille chiens ayant une petite boîte attachée au cou. Cette boîte est destinée à recevoir les offrandes pour les familles des soldats en service dans l'armée.

Ce projet n'est qu'un exemple des moyens extraordinaires annoncés par les journaux pour recueillir des souscriptions.

Pour le Transvaal

Le lieutenant Galopaud, du 9^e chasseurs, s'est embarqué à destination du Transvaal, après avoir donné sa démission d'officier français. Il est accrédité auprès du général Joubert en qualité de colonel de cavalerie.

L'ex-lieutenant Galopaud a déjà fait la campagne du Sou... an.

L'Investissement de Ladysmith

Le Morning Post publie la note suivante :

« Deux civils, qui sont parvenus à passer les lignes Boers, confirment que Ladysmith est complètement investie et que le bombardement continue. L'artillerie des Boers est considérée comme légèrement supérieure à celle des assiégés, mais la garnison se défend vigoureusement et fatigue l'ennemi par de fréquentes sorties. D'autre part, on apprend que les Boers occupent toutes les positions qui dominent la ville, ce qui rend la situation assez critique. »

INFORMATIONS

Mouvement administratif

L'Echo de Paris annonce la publication, avant la rentrée du Parlement, d'un important mouvement administratif, portant sur un certain nombre de préfetures, il est probable que plusieurs préfets seront mis à la retraite pour des raisons de santé. D'autres seraient mis en disponibilité pour des raisons politiques.

La Commission du Budget

La commission du budget de la Chambre, présidée par M. Mesureur, et qui compte une majorité de radicaux et radicaux-socialistes, a terminé ses travaux. Elle a équilibré la situation financière pour 1900 et fait 25 millions d'économies sur le budget des ministères.

Les commissions en majorité opportunistes n'avaient jamais atteint ce chiffre d'économies.

Clémence !

Le conseil de guerre de Rennes, qui siègea lors du procès Dreyfus, vient de se réunir pour prendre en considération s'il y avait lieu de poursuivre les journaux qui s'étaient « permis d'insulter les membres de ce conseil. »

Les juges de Dreyfus ont décidé qu'il n'y aurait pas de poursuites !

Le procès Urbain Gohier

M. Louiche, juge d'instruction, a rendu son ordonnance dans les poursuites contre M. Urbain Gohier. Il conclut au renvoi de MM. Perreux et Gohier devant la cour d'assises.

Grève d'étudiants

Les élèves de l'école nationale d'agriculture de Montpellier, ayant à se plaindre de la mauvaise nourriture qui leur était donnée en quantité insuffisante, avaient transmis une réclamation hier à leur directeur.

Cette requête fut mal accueillie. Des troubles s'ensuivirent, M. le directeur signala le fait au ministre qui a répondu par dépêche que, si l'ordre ne se rétablissait pas, l'école serait licenciée.

Ce matin, cette dépêche a été lue aux étudiants. Immédiatement, ces derniers ont quitté le cours et sont partis en ville revêtus de leur blouse de travail.

Les cours n'ont pas eu lieu dans la journée d'hier.

Les étudiants qui ont constitué un syndicat de réclamation, paraissent disposés à ne reprendre les cours que lorsqu'ils auront en satisfaction.

La cession de Samoa à l'Allemagne

Une note officielle d'Allemagne annonce que l'Angleterre a cédé Samoa aux Allemands.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES (Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

PROVISIONS POUR L'HIVER

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SCIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 8 fr. Le stère, rendu franco à domicile..... 8 50

Copeaux de Bûchage et de Fendage, 5 fr. le stère (rendu franco à domicile)

S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à

M. ARSÈNE COLLET

CHANTIER DU CHEMIN DE FER

AVENUE DES MARCHANDISES

(Près la Gare des Marchandises)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (AU 15 OCTOBRE 1899)

De Paris à Toulouse

Table of train schedules from Paris to Toulouse, listing stations like Limoges, Brive, Cahors, and Montauban with departure and arrival times for various train classes.

(1) Le train EXPRESS n° 4 qui part de Paris à 7 h. 50, prend des voyageurs de 2e cl. en provenance de Paris et à destination de Limoges et des au-delà et des voyageurs de 3e cl. même provenance et à destination de Brive et des au-delà.

De Toulouse à Paris

Table of train schedules from Toulouse to Paris, listing stations like Cahors, Brive, and Montauban with departure and arrival times.

De CAHORS à LIBOS

Table of train schedules between Cahors and Libos, listing intermediate stations and times.

De LIBOS à CAHORS

Table of train schedules between Libos and Cahors, listing intermediate stations and times.

De CAHORS à CAPDENAC

Table of train schedules between Cahors and Capdenac, listing intermediate stations and times.

De CAPDENAC à CAHORS

Table of train schedules between Capdenac and Cahors, listing intermediate stations and times.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 12 novembre 1899.

V. Nacla : Chronique. — Louis Collas : L'Oncle Trégarion. — Louis Enault : Myrto (suite). — Henry Kistemaekers : Magdelaine (suite). — Capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — Eugène Chavette : Fil-à-Beurre (suite). — Alfred Sieven et A. Siégel : Le dernier des d'Artagnan (suite).

REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE. — Directeur : Marcel Fournier. — Abonnement. — France : 25 fr. ; Colonies et Union postale : 30 fr. ; le numéro 3 fr. — A. Colin et Cie, éditeurs, 5 rue de Mézières, Paris. — Sommaire du n° 64 (10 novembre).

- I. — Articles : 1. La Crise de l'Etat Républicain, par M. Th. Fernuël. 2. L'Armée en 1899, par M. Louie Boudenoot, Député. 3. Mutualité, Socialisme et Progrès. Discours prononcé à Dieppe, par M. Jules Siegfried, Sénateur. 4. Deux Initiatives d'Enseignement Populaire et de Paix Sociale : La Fondation Universitaire de Belleville et la Société des Universités Populaires, par M. Marcel Fournier. 5. L'Evolution des Partis Politiques en Belgique, par M. Alexandre Halot. 6. Les Hautes Cours de Justice en France depuis la Révolution jusqu'à nos jours, par M. Georges Lagrèssille.

- II. — Variétés, Notes, Voyages, Statistiques et Documents : 1° Le Compromis Austro-Hongrois de 1867, par M. A. de Bertha. 2° Un office du Travail Parlementaire : Catalogue méthodique des Documents Législatifs et Parlementaires (1871-1899, réunis et classés au Bureau Parlementaire (suite), par M. Marcel Fournier.

- III. — Revues des principales Questions Politiques et Sociales : Revue des Questions de Transports, par M. C. Colson.

- IV. — La Vie Politique et Parlementaire à l'Etranger : 1° Angleterre, par M. Reginald Mac-Kenna, Membre du Parlement Anglais. 2° Etats-Unis, par M. William R. Shepherd. 3° Chine : Notes Economiques et Commerciales (6e article), par ***.

- V. — La Vie Politique et Parlementaire en France : 1° La Politique Extérieure du Mois, par M. Alcide Ebray. 2° Chronique Politique Intérieure, par M. Félix Roussel. 3° La Vie Parlementaire, par ***.

- VI. — Chronologie Politique Etrangère et Française, par ***.

- VII. — Bibliographie, par XXX.

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustré de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

Le repêchage d'une locomotive dans le Niagara (Emile Dieudonné). — Sucre et saccharine (Max de Nansouty). — Les aberrations de la notion du temps dans les légendes du Moyen Age (M. Gebhart). — Les plaques tournantes électriques dans les gares et dépôts de locomotives des chemins de fer. — Concours, pour un coffret avec prise de courant universelle pour les automobiles électriques (Albert Vacquiers). — La porcelaine de squelettes (Gaston Jouglu). — L'effondrement du Colisée de Chicago (E. Lievenio). — Les câbles sous-marins (G. Hamelin). — Exposition de 1900 : Quelques chiffres curieux de statistique (Max de Nansouty). — Signaux sonores et signaux lumineux. — Halage électrique (P. Crépyr). — Le bleu du ciel et de la mer (Joseph Girard). — Emploi de la vapeur pour remplacer les explosifs dans les mines de charbon. — Revue des inventions : Restauration des épreuves photographiques anciennes. — Substance anticongrétionnaire pour les chaudières. — Collecteur de poussières pour les usines et les ateliers. — Essai des obturateurs photographiques. — Chronique. — Revue des journaux. — Académie des sciences (G. Petit). — Cyclisme et Automobileisme : Les automobiles au Soudan. — A propos de l'air liquide. — Le concours des moteurs (L. Minart). — Les Sports. — Escrime. — Petite poste. — Bibliographie. Petites annonces. — Liste des brevets français.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris. Abonnements : France, un an, 15 fr. ; 6 mois, 8 fr. ; étranger, un an, 18 fr. ; 6 mois, 10 fr. Un numéro 0 fr. 35.

Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

Lectures pour Tous

Le livre mensuel impatientement attendu tous les mois par des milliers et des milliers de familles vient de paraître et les Lectures pour Tous sont aujourd'hui dans toutes les mains.

Le numéro de Novembre que met en vente la Librairie Hachette présente un ensemble qui lui méritera la faveur croissante du public, et tous, petits et grands, voudront lire : « La journée d'une Jeune Fille noble au temps des Croisades » par Gaston Paris, de l'Académie française ; « l'Ecole de la Vie » ; « Universités anglaises et américaines » ; « Une Vengeance » ; « Jacko contre Jack » ; « A la Cour de Jésus-Médéric » ; « Rabens,

sa Vie et son Œuvre », par Emile Michel, de l'Institut ; « Chasseurs de Fourrures » ; « Le Fakir » ; « Vaisette Rose, musique » ; « La Bavarde », nouvelle ; « Pour être dignes de vaincre ».

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Etrangers, 9 fr. Le numéro 50 centimes.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Lignes ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1er ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des Billets : 1re classe 163 fr. 50 c. — 2e classe 122 fr. 50 c.

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

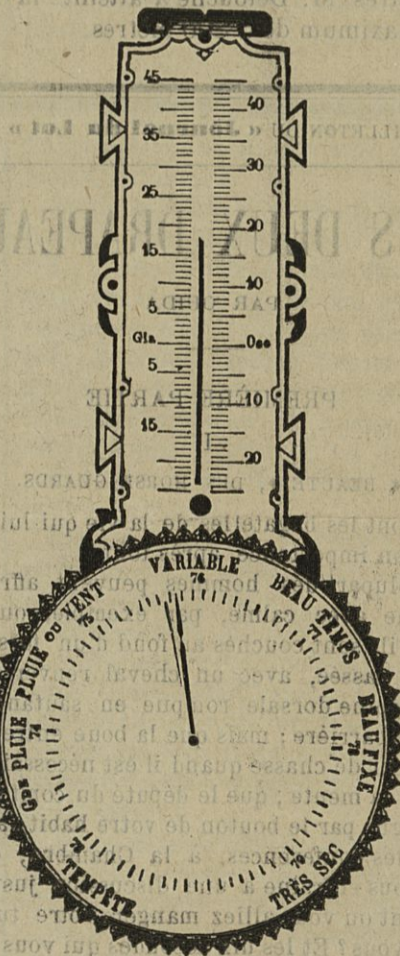
Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.



CHOCOLAT POULAIN

Les consommateurs du CHOCOLAT POULAIN

reçoivent GRATUITEMENT la 'REVUE PARISIENNE' dans toutes les épiceries. Renseignements et numéro spécimen gratuits sont envoyés sur demande adressée à la Chocolaterie POULAIN, à BOIS.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 12. Id. maxima de la veille : 20.

Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 1.

Le propriétaire-gérant : A. COUSSLANT.